

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 juin 2017 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

Céline Forget

Marie-Josée Nobert

Stéphane Robitaille (SIM)

Stephen Zakrzewski (SPVM)

Invités :

Christian Alary (SPVM)

Ian Mainville

Absentes :

Membres :

André Brideau

Jacqueline Gremaud

La réunion débute à 9h30.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Dossiers

- a) Demande relative à l'implantation d'une zone réservée uniquement aux détenteurs de vignette sur la partie de l'avenue Durocher entre les avenues Saint-Viateur et Bernard
- Les membres du Comité recommandent que les règles de stationnement sur la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard soient modifiées pour permettre l'implantation de deux zones de stationnement réservé de 10h à 24h aux détenteurs de vignette pouvant accueillir environ cinq voitures chacune.
- Ces zones seraient localisées aux extrémités de cette section de l'avenue Durocher et ne seraient pas soumises à l'alternance, dans le but de créer un rétrécissement de la voie de circulation et, par le fait même, réduire la vitesse des voitures. Cette mesure a déjà été implantée sur la partie de cette avenue située au nord de Fairmount. Des zones de stationnement permis à tous, d'un nombre d'espaces équivalent, seraient implantées à la même hauteur que celles réservées aux vignettes pour rejoindre la politique de stationnement qui interdit plus de 50% des espaces sur rue gérés par vignette. Aussi, il faudra y prévoir la période d'entretien de la chaussée.
- b) Demande relative à l'implantation d'une zone de débarcadère sur la partie de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme
- Les membres du Comité recommandent que les règles de stationnement sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur située au nord de l'avenue Ducharme soient modifiées pour permettre l'implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de trente minutes en tout temps sauf lors de la période d'entretien de la chaussée sur une distance 22 mètres devant le bâtiment sis au 950, avenue Champagneur.
- c) Demande relative à l'ajout de dos d'âne dans la ruelle parallèle à l'avenue Wiseman entre les avenues Marsolais et Lajoie
- Les membres du Comité recommandent que des dos d'âne soient installés dans la ruelle parallèle à l'avenue Wiseman entre les avenues Marsolais et Lajoie.

- d) Demande relative à l'implantation d'un dos d'âne allongé sur la partie de l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur
- Les membres du Comité mentionnent que l'implantation d'un dos d'âne allongé est considérée comme une solution de dernier recours et leur présence a comme effet néfaste d'augmenter le temps de réponse lors d'appels d'urgence.
 - Pour cette raison, les membres préconisent plutôt de permettre le stationnement des deux côtés du tronçon afin de réduire la largeur de la voie de circulation et, du même coup, la vitesse de véhicules. Cette recommandation a déjà été émise lors de la réunion du Comité tenue le 29 août 2007 suite à l'analyse d'une demande de même nature.
 - Par ailleurs, ils recommandent d'implanter, à trois endroits tout au long du tronçon, deux tiges parallèles de chaque côté de la rue créant un étranglement afin de réduire la largeur de la voie de circulation et limiter au strict minimum l'espace disponible pour le passage des voitures.
- e) Demande relative à la fermeture d'une extrémité de la ruelle située au sud de l'avenue Lajoie entre les avenues Champagnieur et Bloomfield
- Les membres du Comité recommandent :
 - qu'une pétition avec un appui favorable de 75 % des résidents touchés par cette fermeture soit produite et déposée au Comité. Une liste des adresses des résidents touchés pourra être envoyée par l'arrondissement à la requérante ;
 - que sur cette pétition apparaissent :
 - ✦ la condition à cette fermeture, soit l'obligation des résidents de déposer leurs ordures dans la ruelle parallèle aux avenues Champagnieur et Bloomfield ;
 - ✦ la raison pour laquelle cette fermeture est demandée ;
 - ✦ le fait que le taux d'occupation ainsi que le bruit augmenteront avec la présence de nombreux enfants jouant dans la ruelle.
 - que cette fermeture prenne la forme d'un projet pilote d'une durée maximale de 60 jours
 - que ce projet pilote pourrait être retiré si il y avait des plaintes ;
 - que la production d'une politique relative aux demandes de fermetures d'un des accès des ruelles soit éventuellement envisagée.

La réunion prend fin à 11h45.